

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202 – Loi concernant la Régie intermunicipale du secteur Nord de Lac-Saint-Jean Est
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 8 juin 2011

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 375-20110609

QUÉBEC

Séance du mercredi 8 juin 2011

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202 – Loi concernant la Régie intermunicipale du secteur Nord de Lac-Saint-Jean Est (Ordre de l'Assemblée le 10 mai 2011)

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Carrière (Chapleau)

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), député présentant le projet de loi

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)

M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. Mamelonet (Gaspé)

M. Ratthé (Blainville)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

Intéressée :

Régie intermunicipale du secteur Nord de Lac-Saint-Jean Est :

M. André Paradis, préfet de la MRC Lac-St-Jean Est et maire de St-Henri de Taillon

M. Louis Ouellet, maire de l'Ascension

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 35, M^{me} Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) et M. Lessard (Frontenac) font des remarques préliminaires.

AUDITIONRégie intermunicipale du secteur Nord de Lac-Saint-Jean Est

À 12 h 45, la Commission entend l'exposé de la Régie intermunicipale du secteur Nord de Lac-Saint-Jean Est.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

L'article 2 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

REMARQUES FINALES

M. Lessard (Frontenac) et M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) font des remarques finales.

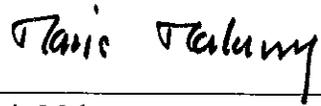
À 13 h 02, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,



Louise Cameron

La présidente de la Commission,



Marie Malavoy

LC/mg

Québec, le 8 juin 2011

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Audition des intéressés et étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :

- n° 201, Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec
n° 202, Loi concernant la Régie intermunicipale du secteur Nord de Lac-Saint-Jean Est

Le mercredi 8 juin 2011

De 11 heures à 13 heures

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

ORDRE DU JOUR

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 201, LOI CONCERNANT LE MONASTÈRE DES AUGUSTINES DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

Proposeur : M^{me} Agnès Maltais, députée de Taschereau

Réquérant : MONASTÈRE DES AUGUSTINES DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

S^r Lise Tanguay, a.m.j., supérieure du monastère et conseillère générale de l'Ordre des Augustines de la Miséricorde de Jésus

M^c Bernard Cliche, président de la Fiducie du Patrimoine culturel des Augustines

M. Denis Robitaille, directeur du projet Lieu de mémoire habité des Augustines

M^c Pierre Laurin, rédacteur du projet de loi et conseiller juridique

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 202, LOI CONCERNANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SECTEUR NORD DE LAC-SAINT-JEAN EST

Proposeur : M. Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean

Réquérante : RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SECTEUR NORD DE LAC-SAINT-JEAN
EST

- M. André Paradis, préfet de la MRC Lac-St-Jean Est et maire de St-Henri
de Taillon
- M. Louis Ouellet, maire de l'Ascension
- M. Georges Bouchard, maire de Ste-Monique
- M^c Jean Hudon, procureur

AJOURNEMENT

Québec, le 7 juin 2011